



# APS-ASD

(ACTEUR PRÉVENTION SECOURS - SECTEUR DE L'AIDE ET DU SOIN À DOMICILE)



Le nombre d'emplois dans les métiers d'aide à la personne sont passés de 1,366 millions en 2005 à 1,718 millions en 2015.

Troubles Musculo-squelettiques (TMS), psycho sociaux (RPS), Cancérigène Mutagène et Reprotoxique (CMR) et routiers... les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés sont nombreux et la sinistralité est élevée.

Le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le secteur de l'aide et du soin à domicile est inquiétant. En France, en 2012, les 535 000 salariés du régime général ont été victimes de plus de 29 000 sinistres avec arrêt (dont 15 mortels), soit plus de 1,7 million de jours d'arrêts. Avec 52 accidents du travail pour 1000 personnes, l'indice de fréquence du secteur de l'aide et du soin à domicile était supérieur au chiffre français, tous secteurs confondus.

Les lésions concernent principalement des douleurs par effort du tronc, notamment les lombalgies et les troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs avec une mention particulière pour les affections péri-articulaires. Un accident sur trois est dû à une chute de plain pied. Les risques psycho sociaux sont encore mal repérés dans les données statistiques.

## + OBJECTIFS

Elle doit permettre de dégager des pistes d'amélioration dans les domaines organisationnels, techniques et humains aux situations de travail établies - ou à venir - nécessitant de la manutention manuelle, des déplacements avec ou sans port de charges, des gestes répétitifs, des postures contraignantes, des efforts importants. Rendre capable également d'intervenir de manière sécurisée sur une situation d'accident.

# APS-ASD

(ACTEUR PRÉVENTION SECOURS - SECTEUR DE L'AIDE ET DU SOIN À DOMICILE)

## + LE PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié de l'entreprise dans le domaine de l'aide et du soin à domicile.

## + DURÉE DE LA FORMATION

21h minimum sur 3 journées non consécutives (Une organisation en deux jours plus un jour est préconisée ; elle permet notamment une expérimentation sur le terrain et une meilleure intégration des connaissances.)

## + MÉTHODOLOGIE

- ▶ Alternance d'apports théoriques et pratique
- ▶ Mises en situation

## + EVALUATION ET CERTIFICATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation APS. A l'issue de cette évaluation, un Certificat Acteur APS sera délivré aux candidats qui ont suivi la totalité de la formation et reconnus aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendu.

## + QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur APS ASD certifié par l'INRS

## + THÉMATIQUE DE LA FORMATION

### Domaine de compétence 1 : Prévention

- ▶ Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure
- ▶ Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
- ▶ Repérer les situations à risques liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
- ▶ Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction
- ▶ Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée
- ▶ Alerter la hiérarchie
- ▶ Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention

### Domaine de compétence 2 : Secours

- ▶ Situer le cadre juridique de son intervention
- ▶ Réaliser une protection adaptée
- ▶ Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- ▶ Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
- ▶ Secourir la victime de manière appropriée.

## + MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Recyclage obligatoire tous les 24 mois (1 journée)